



19/05/2020  
BU(2020)001

CDMSI-

**Rapport de la 17<sup>e</sup> réunion (28 avril 2020)**  
(Réunion par vidéoconférence)

## **1. Ouverture de la réunion**

La présidente du CDMSI, Mme Inge Welbergen (Pays-Bas), a ouvert la réunion. Parmi les 6 membres du Bureau présents il y avaient 1 femme (17%) et 5 hommes (83%). Un membre du Bureau était absent en attendant d'être remplacé par une élection.

M. Jan Kleijssen, Directeur, Société de l'Information – Lutte contre la Criminalité, a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau et les a remerciés de rester actifs et accessibles dans les circonstances actuelles sans précédent. Il a souligné que les répercussions de la crise liée à COVID-19 soulevaient de sérieuses préoccupations s'agissant de la liberté d'expression et de la protection des données. Il a souligné le rôle du Conseil de l'Europe qui consiste à aider ses États membres, avec des orientations pratiques et efficaces à trouver les moyens de contenir la crise tout en respectant les droits fondamentaux et les exigences de l'état de droit.

Il a informé le Bureau des mesures déjà prises par l'Organisation à cette fin, par exemple le document [SG/Inf\(2020\)11](#) "Respect de la démocratie, de l'Etat de droit et des droits de l'homme dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 - Une boîte à outils pour les Etats membres" publié par la Secrétaire Générale ; la création d'une [page web](#) dédiée à la protection des droits de l'homme en temps de crise à l'échelle de l'Organisation ; [la déclaration conjointe](#) du Président du Comité de la "Convention 108" du Conseil de l'Europe sur la protection des données et du Commissaire à la protection des données du Conseil de l'Europe.

Il a en outre informé le Bureau de la décision de la Secrétaire Générale de rétablir la Task Force sur la liberté d'expression et de la nomination de M. Christos Giakoumopoulos, Directeur général de la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit, en tant que coordinateur. Enfin, il s'est référé à l'impact de la crise, y compris les restrictions de voyage international, sur la planification des activités et a invité le Bureau à mener une réflexion approfondie et à donner des orientations sur la faisabilité de la Conférence des ministres responsables des médias et de la société de l'information en octobre 2020 (point 5.1 de l'ordre du jour).

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Le Bureau a adopté l'ordre du jour de sa réunion. L'ordre du jour figure à l'annexe 1. La liste des participants figure à l'annexe 2.

Le Bureau a également fait un tour de table sur l'état actuel et les développements attendus par rapport à la période de confinement dans leurs Etats membres respectifs.

### 3. Informations sur les derniers développements pertinents du Conseil de l'Europe

#### 3.1. Réponses du Conseil de l'Europe à la pandémie de COVID-19

M. Patrick Penninckx, Chef du Service de la Société de l'Information, a informé le Bureau de manière plus détaillée sur les réponses du Conseil de l'Europe à la pandémie COVID-19, en particulier dans les secteurs des médias et de la protection des données. Il a mentionné la COVID-19 : [page web spéciale](#) sur les médias en temps de crise sanitaire où tous les développements et documents pertinents sont publiés et régulièrement mis à jour. Il s'est référé au nombre croissant de violations et de menaces aux droits de l'homme liées à la gestion de la crise dans les États membres du Conseil de l'Europe dans tous les secteurs, ainsi qu'aux perturbations du calendrier normal des travaux des comités du Conseil de l'Europe et de la tenue des événements causées par la crise ; enfin, il a appelé à ce que des décisions soient prises en temps utile à cet égard et a souligné l'importance d'une approche anticipative des défis.

À la suite de cette information, le Bureau a échangé des vues sur les défis soulevés par la crise sanitaire actuelle, y compris la nécessité d'une orientation et d'un soutien constructifs du Conseil de l'Europe à ses États membres et a chargé le Secrétariat de préparer un rapport spécial sur l'impact de la crise COVID-19 sur la liberté d'expression. Basé sur la méthodologie développée pour les rapports successifs du Secrétaire Général et leur chapitre sur l'état de la liberté d'expression dans les États membres, ce rapport est destiné à faciliter une réflexion fondée sur des données probantes concernant la résilience des cadres existant en matière de médias et de liberté d'expression en temps de crise, à soutenir l'élaboration d'orientations pour les États membres et à servir de source d'information sur les bonnes pratiques existantes dans ce domaine.

#### 3.2. Le Comité des Ministres

Le Secrétariat a informé le Bureau à ce sujet :

- de l'adoption, sans difficultés, par le Comité des Ministres, le 8 avril 2020, de la [Recommandation](#) (2020)<sup>1</sup> sur les incidences des systèmes algorithmiques sur les droits de l'homme. L'adoption a été suivie d'une publication immédiate, ayant attiré un intérêt considérable de la part de la presse. Un événement de lancement avec la participation du Parlement européen, initialement prévu en mai/juin à Bruxelles, a dû être reporté jusqu'à nouvel ordre ;
- le report de l'examen/adoption du projet de recommandation du Comité des Ministres sur la promotion d'un environnement favorable au journalisme de qualité à l'ère numérique. Le projet a reçu le soutien de toutes les délégations sauf une et est déjà utilisé par certains États membres comme source d'inspiration pour l'élaboration de leurs politiques. Le report est dû à la demande de la Fédération de Russie de discuter du projet de recommandation dans le cadre d'une réunion physique des Délégués des Ministres.
- les résultats de l'échange de vues du GR-H du 12 mars 2020 sur les trois projets de résolution et le projet de déclaration finale de la Conférence des ministres responsables des médias et de la société de l'information. Cet échange, sans qu'aucune décision ne soit attendue du GR-H, devait aider le CDMSI à finaliser les documents en vue de leur adoption, sans difficultés, lors de la Conférence ministérielle. Si les commentaires soumis par la Belgique n'ont pas soulevé d'objections particulières, ceux de la Fédération de Russie ont été rejetés par une large majorité des délégations participant à la réunion. Aucune objection ni aucun commentaire/proposition supplémentaire n'a été reçu pendant ou après la réunion.

Le Bureau a pris note de ces informations et a souhaité que les Etats membres soient invités, par l'intermédiaire de leurs représentants au CDMSI, à assurer la traduction dans leurs langues nationales de la Recommandation adoptée sur les incidences des systèmes algorithmiques sur les droits de l'homme, ainsi que de la Recommandation sur la promotion d'un environnement favorable au journalisme de qualité à l'ère numérique dès qu'elle sera adoptée.

### 3.3. *L'Assemblée parlementaire*

Le Secrétariat a informé le Bureau que les commentaires du CDMSI sur la Recommandation 2168 (2020) de l'APCE "Menaces pour la liberté des médias et la sécurité des journalistes en Europe" ont été préparés par le Secrétariat sur la base des propositions reçues des membres et observateurs du CDMSI. Dans l'intervalle de ses réunions, le CDMSI a approuvé le texte par procédure écrite, le Secrétariat l'a ensuite transmis au Comité des Ministres dans les délais impartis. La discussion de ce point n'avait pas encore été inscrite à l'ordre du jour du GR-H et du Comité des Ministres.

### 3.4. *Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI)*

Le secrétariat du CAHAI a informé le Bureau que des mesures ont été prises pour assurer la progression des travaux de la CAHAI dans les circonstances actuelles. Actuellement, des processus de consultation en ligne sont en cours sur les méthodes de travail (en particulier, concernant la création éventuelle de trois groupes de travail : le groupe d'élaboration des politiques, le groupe des cadres juridiques et le groupe de consultation et de sensibilisation) et sur les caractéristiques de la consultation multipartite.

M. Thomas Schneider (Suisse), vice-président du CDMSI, membre du Bureau du CAHAI et personne de liaison entre les deux comités, a souligné l'importance de la coopération CDMSI-CAHAI. Il a fait observer que, compte tenu des compétences étroites des deux comités (CDMSI - spécifique au secteur, CAHAI - intersectoriel), une coordination adéquate est essentielle.

Il a été convenu que, en ce qui concerne le CDMSI, le Bureau indiquerait s'il est prévu de déléguer un ou plusieurs représentants du CDMSI aux groupes de travail et si le CDMSI apportera sa contribution à la consultation multipartite, ainsi que le type de contribution (écrite, autre).

## **4. Rapports de/sur les comités d'experts subordonnés du CDMSI**

### 4.1 *Comité d'experts sur la liberté d'expression et les technologies numériques (MSI-DIG)*

Le Secrétariat a informé le Bureau des premiers échanges en ligne organisés par le MSI-DIG les 16 et 23 mars 2020, (la réunion du MSI-DIG initialement prévue les 16 et 17 mars 2020 à Strasbourg, a dû être reportée dans les circonstances actuelles). Au cours de ces échanges, les experts ont discuté de leurs attentes et de leurs préoccupations prioritaires concernant le mandat du MSI-DIG et la portée provisoire des questions à aborder dans les deux documents à fournir (projet de recommandation sur les impacts des technologies numériques sur la liberté d'expression et une note d'orientation sur les meilleures pratiques de modération de contenu). Ils se sont mis d'accord sur la répartition des travaux entre eux. Une réunion du MSI-DIG a été provisoirement prévue pour les 15 et 16 septembre 2020.

### 4.2 *Comité d'experts sur l'environnement des médias et la réforme (MSI-REF)*

Le Secrétariat a informé le Bureau de l'évolution des travaux du MSI-REF. La réunion du MSI-REF avait été prévue pour les 18-19 mars 2020 à Strasbourg. Compte tenu de la situation actuelle, elle a dû être reportée et un premier échange a eu lieu par vidéoconférence. Les experts ont reçu des documents préparatoires pour la discussion. Les experts ont discuté de la portée provisoire des questions à aborder dans les documents à fournir (projet de recommandation sur la politique des médias, projet de recommandation sur la communication et les campagnes électorales et note d'orientation sur la visibilité en ligne) et se sont mis d'accord sur la répartition des travaux entre eux. Il a été décidé d'organiser des vidéoconférences périodiques au fur et à mesure de l'avancement des travaux et une date de réunion a été provisoirement fixée aux 23 et 24 septembre 2020.

#### *4.3 Comité d'experts sur la lutte contre les discours de haine (ADI/MSI-DIS)*

Le Secrétariat a fourni des informations sur les développements liés à l'ADI/MSI-DIS. Lors de sa 17e réunion plénière (3-5 décembre 2019), le CDMSI a élu cinq représentants des États membres du comité conjoint d'experts, les cinq autres devant être élus par le Comité directeur pour la lutte contre la discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) lors de sa première réunion plénière, initialement prévue pour le début du mois d'avril 2020. Cette réunion plénière avait été reprogrammée du 8 au 10 juin 2020, la première réunion du CDADI/MSI-DIS étant prévue les 6 et 7 juillet. Un nouveau report des réunions à septembre était toutefois probable. Le Secrétariat maintient le contact avec les huit (cinq représentants élus des États membres et trois experts indépendants) membres déjà confirmés du comité d'experts, dont l'engagement et l'expertise restent d'une importance cruciale pour le Conseil de l'Europe, y compris en ce qui concerne la crise COVID-19 et les développements connexes en matière de discours de haine. Un échange de vues informel avec ces membres sur la contribution qu'ils devraient apporter aux travaux futurs de l'ADI/MSI-DIS a été envisagé.

Le Bureau a pris note des informations fournies par le Secrétariat et a indiqué que les experts non-membres désignés par les gouvernements et les observateurs devraient également être invités à participer aux réunions des comités d'experts qui se déroulent en ligne.

## **5. Planification**

### *5.1 [Conférence](#) des ministres responsables des médias et de la société de l'information (Nicosie, Chypre – reprogrammée pour les 22-23 octobre 2020)*

Le Bureau a été informé de l'état d'avancement des préparatifs de la conférence ministérielle, des développements survenus après son report et de l'impact de la situation de crise actuelle sur les préparatifs (restrictions sur les voyages internationaux et sur les rassemblements publics, état général d'incertitude, réticence actuelle des experts et des publics cibles à s'engager, contraintes administratives liées aux délais logistiques et état d'avancement dans le pays hôte). Ils ont échangé leurs points de vue sur la faisabilité de la conférence en octobre 2020 et sur les ajustements nécessaires à apporter au programme de la conférence et à ses documents finaux afin de prendre en compte l'impact et les conséquences de la crise liée à COVID-19 sur la liberté d'expression.

Ils sont convenus qu'une décision sur la manière de procéder doit être prise - avec les organisateurs chypriotes et à la suite d'échanges avec eux sur la question - au plus tard à la fin mai 2020, en tenant compte des dispositions logistiques à prendre et de la période des vacances d'été. Ils ont donné des instructions au Secrétariat :

- de travailler en contact étroit avec le pays hôte pour évaluer la faisabilité de la conférence ministérielle ;
- préparer différents scénarios concernant la conférence ;

- élaborer une résolution supplémentaire pour la conférence ministérielle sur la base du rapport mentionné au point 3.1 du présent rapport de réunion ;
- examiner les scénarios possibles pour faire en sorte que les documents de la conférence ministérielle (les projets de résolution, y compris la résolution supplémentaire consacrée à l'impact de la crise sanitaire sur la liberté d'expression), qui conservent en fait leur pertinence même en cas de report de l'événement, soient finalement transformés en documents du Conseil de l'Europe grâce à leur éventuelle adoption par le Comité des ministres) ;
- d'organiser une réunion extraordinaire du Bureau avant la fin du mois de mai pour discuter de ces points.

## 5.2 Futures réunions du CDMSI

Le Bureau a pris note des informations fournies par le Secrétariat concernant les options pour la planification des futures réunions plénières du CDMSI, qui dépendent fortement de la faisabilité de la conférence ministérielle d'octobre 2020. Ils sont convenus que la tenue d'une réunion plénière du CDMSI toujours en 2020 est fortement recommandée pour permettre la présentation de rapports et la discussion sur l'avancement des travaux de ses sous-comités, des échanges sur les développements et les défis les plus récents en matière de liberté d'expression, ainsi que compte tenu de la nécessité de procéder à l'élection du président et du vice-président du CDMSI et d'un membre du Bureau du CDMSI pour remplacer Mme Kathleen Stewart (Royaume-Uni).

Ils ont donné des instructions au Secrétariat :

- de prévoir un calendrier/planification pour l'exercice biennal 2020-2021 sur les documents à produire énumérés dans les mandats du Comité directeur et des Comités d'experts ;
- de préparer un calendrier provisoire pour les prochaines réunions du CDMSI, y compris différents scénarios si nécessaire ;
- de partager le rapport de cette réunion du Bureau avec le CDMSI;
- d'explorer la possibilité de tenir une réunion en ligne du CDMSI dans les mois à venir.

## 6. Prochains événements

Le Bureau a souligné l'importance d'assurer la visibilité des travaux du Conseil de l'Europe, y compris en cette période de crise, et a conseillé au Secrétariat de prendre les dispositions nécessaires pour assurer la participation à EuroDIG 2020 et à d'autres événements se déroulant entièrement en ligne, ainsi que d'explorer davantage les possibilités d'organiser des événements du Conseil de l'Europe à grande échelle par vidéoconférence. Le Bureau est convenu de poursuivre l'examen de ce point lors de sa prochaine réunion en mai.

## 7. Autres questions

Les membres du Bureau ont exprimé leur appréciation pour la contribution importante et l'engagement actif et durable de Mme Kathleen Stewart, qui ne pourra pas terminer son mandat de membre du Bureau en 2020 en raison du changement de lieu de travail.

Ils ont également pris note du prochain départ du Secrétariat de Mme Julia Whitham, assistante de la Division Médias et Internet, et l'ont remerciée pour son soutien de longue date aux travaux du CDMSI et de son Bureau.

## **ANNEXE I**

### **17<sup>e</sup> réunion**

**Mardi, le 28 avril 2020 (10h00 – 13h00)**

### **Réunion via vidéoconférence**

### **Ordre du jour**

**1. Ouverture de la réunion par M. Jan Kleijssen, Directeur, Société de l'Information – Lutte contre la Criminalité, Conseil de l'Europe**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**3. Informations sur les derniers développements pertinents du Conseil de l'Europe**

3.1. *Réponses du Conseil de l'Europe à la pandémie de COVID-19 – Patrick Penninckx, Chef du Service de la société de l'information, Direction Générale des Droits de l'Homme et État de droit*

3.2. *Le Comité des Ministres*

3.3. *L'Assemblée parlementaire*

3.4. *Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI)*

**4. Rapports des/sur les comités d'experts subordonnés du CDMSI**

4.1 *Comité d'experts sur la liberté d'expression et les technologies numériques (MSI-DIG)*

4.2 *Comité d'experts sur un journalisme de qualité dans l'ère du numérique (MSI-JOQ)*

4.3 *Comité d'experts sur la lutte contre les discours de haine (ADI/MSI-DIS)*

**5. Planification**

5.1 *Conférence des ministres responsables des médias et de la société de l'information (Nicosie, Chypre - reprogrammée pour les 22 -23 octobre 2020)*

5.2 *Futures réunions du CDMSI*

**6. Prochains événements**

**7. Autres questions**

## ANNEXE 2

### List de participants

Ms Inge Welbergen (Pays-Bas) (Présidente)  
Juriste, médias  
Ministère de la Culture

Ambassadeur Thomas Schneider (Suisse) (Vice-Président)  
Directeur du Service des Affaires internationales  
Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication  
DETEC  
Office fédéral de la communication OFCOM

Mr Taavo Lumiste (Estonie)  
Représentant Permanent Adjoint  
Représentation Permanent de l'Estonie

Mr Iordanis Giamouridis (Grèce)  
Chef de Service d'audiovisuelle et média électronique  
Ministère de la politique numérique et des médias

Mr Serge Robillard (Monaco)  
Chargé des relations institutionnelles  
Délégation Interministérielle pour la Transition Numérique

Mr Skender Adem (Slovénie)  
Sous-secrétaire, Ministère de la Culture

#### *Secretariat*

M. Jan Kleijssen, Directeur, Société de l'Information – Lutte contre la Criminalité, Direction Générale des Droits de l'Homme et État de droit

M. Patrick Penninckx, Chef du Service de la société de l'information, Direction Générale des Droits de l'Homme et État de droit

Mme Artemiza-Tatiana Chisca, Chef de la Division médias et internet, Direction générale des Droits de l'Homme et État de droit, Secrétaire du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)

Mme Charlotte Altenhöner-Dion, Chef de l'Unité gouvernance de l'internet, Secrétaire du Comité MSI-DIG, Division médias et internet, Direction Générale des Droits de l'Homme et État de droit

Mme Urška Umek, Chef de l'Unité médias, Secrétaire du Comité MSI-REF, Division médias et internet, Direction Générale des Droits de l'Homme et État de droit

Mme Clementina Barbaro, co-secrétaire du Comité ad hoc sur l'intelligence artificielle (CAHAI)  
Mme Elena Dodonova, administratrice, Division médias et internet, Direction Générale des Droits de l'Homme et État de droit

Mme Julia Whitham, assistante, Division médias et internet, Direction Générale des Droits de l'Homme et État de droit